

**Question parlementaire nr. 216 déposée par Madame Katrin JADIN, Députée, à Monsieur Alexander De Croo, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et Ministre de la Coopération au développement.**

**QUESTION :**

**Le développement de la RDC.**

Soixante ans après son indépendance, la République démocratique du Congo (RDC) est en plein développement. Le nouveau président Tshisekedi essaie de mener sa politique avec détermination mais malheureusement, il manque de moyens financiers à tout niveau. Pour cette raison, la RDC a lancé un appel à l'aide en direction de ses partenaires, dont la Belgique.

En effet, les défis y sont multiples: l'enseignement au public le plus large possible, l'enraiment de la dégradation de l'environnement, l'approvisionnement en eau potable, la prévention contre les maladies telles que la rougeole, le sida ou l'ébola, et bien d'autres encore.

1. Avez-vous pris connaissance de cet appel à l'aide?
2. La Belgique a-t-elle déjà pris des initiatives en faveur de la RDC suite à cet appel?
3. Dans l'affirmative, quelles sont ou seront nos aides apportées au développement de la RDC?

**Réponse**

Le Président Tshisekedi et le gouvernement congolais ont présenté fin 2019 un budget 2020 fort ambitieux, tant au niveau du contenu que des moyens nécessaires. Le budget est passé de 6 milliards d'USD à 10,59 milliards d'USD (loi des finances voté en décembre 2019). Le budget présenté comprend les dépenses mais également les moyens pour augmenter les recettes de l'Etat. Dans la présentation du budget, il est mentionné que la République Démocratique du Congo ne pourra à elle seule mobiliser l'ensemble des ressources financières nécessaires. Le budget prévoit donc un apport de l'ensemble des partenaires internationaux. Annoncé mi-février 2020 sur le site internet du ministère des Finances, un "plan de trésorerie", qui tient compte de l'exécution du budget, ne prévoyait plus que 5,45 milliards de dollars de dépenses, pour des recettes légèrement moindres. Le FMI juge que ce plan de trésorerie est conforme à des prévisions de recettes réalistes.

Il n'y a pas eu de demande adressée spécifiquement à la Belgique.

Fin de l'année dernière le gouvernement a également présenté son Programme National Stratégique de Développement Economique et Social 2019-2023. Là aussi, le gouvernement et le Président ont clairement fait savoir que l'aide de la communauté internationale serait nécessaire, mais une demande spécifique à la Belgique n'a pas été adressée.

Fin août 2019, j'ai marqué mon accord de principe à la mise en oeuvre d'un programme de transition de 36,5 MEUR afin d'assurer une continuité des programmes en cours de la coopération gouvernementale jusque fin 2022.

Le 27 novembre 2019 s'est tenu à Kinshasa un Comité des Partenaires qui a validé 26,5 MEUR sur les 36,5 MEUR du programme de transition.

15 programmes en matière d'éducation technique et de formation professionnelle, de santé, d'agriculture, d'accès à l'eau potable et d'électrification pourront ainsi être prolongés et seront réalimentés financièrement après mon approbation des dossiers techniques et financiers complémentaires à introduire par l'agence d'exécution ENABEL. Les 10 MEUR restants doivent encore faire l'objet d'une validation formelle entre les 2 parties mais devraient être affectés à la mise en place d'un programme d'enseignement technique et de formation professionnelle à Kinshasa.

Suite à la mission ministérielle menée par la Première Ministre Wilmès début février 2020 et aux entretiens que nous avons eus avec le gouvernement congolais, j'ai demandé à mon Administration d'étudier la possibilité d'augmenter de manière substantielle le budget du programme de transition en cours d'élaboration. 28 MEUR supplémentaires, issus de budgets coupés ou gelés en 2016, pourraient ainsi renforcer l'aide que nous apportons à la population congolaise à travers un renforcement de nos programmes en cours par exemple dans les secteurs de la Santé, de l'Education et du renforcement des capacités des partenaires congolais (notamment au niveau de la fiscalité afin de pouvoir augmenter les recettes perçues par l'Etat congolais). Cette augmentation du budget du programme de transition doit encore recevoir l'approbation du partenaire congolais et chaque dossier devra faire l'objet d'une approbation formelle de ma part.

L'approbation d'un nouveau programme-pays pour la coopération gouvernementale en RDC nécessite un gouvernement de plein exercice en Belgique. Ce nouveau portefeuille sera préparé en tenant compte des priorités du nouveau gouvernement fédéral, de la stratégie de développement de la République Démocratique du Congo et des dispositions du premier contrat de gestion entre l'Etat belge et son agence d'exécution Enabel.

**Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et  
Ministre de la Coopération au  
développement  
Alexandre De Croo**